



C.H. ROBINSON

Client Advisory

July 5, 2022

Canadian Compliance Activities Change for MFS

Dear Valued Customer,

On April 8, 2020, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) had announced that the CFIA would not prioritize compliance activities associated with the Safe Foods for Canadians Regulations (SFCR) coming into force for the Manufactured Food Sector (MFS) on July 15, 2020.

Effective November 1, 2022, the CFIA's previously announced approach to the prioritization of compliance activities of the SFCR requirements for the manufactured food sector (MFS) will end. Businesses that have not yet applied for a licence under the Safe Food for Canadians Act (SFCA) are encouraged to do so as soon as possible to ensure they will comply with SFCR requirements.

As of this date, the CFIA will conduct compliance activities in the MFS consistent with its long-standing Compliance and enforcement policy to respond to non-compliance with fairness, impartiality, and transparency. CFIA's early enforcement efforts, where possible, will focus on promoting the understanding of and compliance with these new requirements.

Reprinted with the permission of the CSCB (Canadian Society of Customs Brokers)

Thank you for being our Valued Customer. If you have any questions, please do not hesitate to contact your C.H. Robinson commercial representative for further information.

Sincerely,
C.H. Robinson



C.H. ROBINSON

Avis aux clients

5 juillet 2022

Modification des activités de conformité canadiennes pour le secteur des aliments manufacturés

Cher client,

Le 8 avril 2020, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a annoncé qu'elle ne donnerait pas la priorité aux activités de conformité liées au *Règlement sur la salubrité des aliments pour les Canadiens* (RSAC) entrant en vigueur le 15 juillet 2020 pour le secteur des aliments manufacturés.

À compter du 1^{er} novembre 2022, l'approche précédemment annoncée par l'ACIA concernant la priorisation des activités de conformité aux exigences du RSAC pour le secteur des aliments manufacturés prendra fin. Les entreprises qui n'ont pas encore demandé un permis en vertu de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* (LSAC) sont encouragées à le faire dès que possible afin de s'assurer qu'elles se conformeront aux exigences du RSAC.

À compter de cette date, l'ACIA mènera des activités de conformité dans le secteur des aliments manufacturés, conformément à sa politique de longue date en matière de conformité et d'application de la loi, qui consiste à réagir aux cas de non-conformité avec équité, impartialité et transparence. Les premiers efforts d'application de l'ACIA, dans la mesure du possible, seront axés sur la promotion de la compréhension et de la conformité à ces nouvelles exigences.

Reproduit avec la permission de la SCCD (Société canadienne des courtiers en douane)

Nous vous remercions de votre loyauté. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant commercial C.H. Robinson pour en savoir plus.

Cordialement,

C.H. Robinson